# ASSOCIATION AGREE LES FRANCS PECHEURS DE THIEVRES

# REGLEMENT 2025

## OUVERTURE:

- Le <u>dimanche 9 mars</u> on pêchera sur tout le parcours <u>à partir de 8 heures</u> et jusqu'au coucher du soleil.
- Rendez-vous à 7 heures 30 à la place pour prendre le café ensemble.

## JOURS DE PÊCHE :

- Dimanches et jours fériés.
- Du lundi au vendredi sur le parcours no kill dans le marais (toutes les prises devront être remises à l'eau dans les meilleures conditions de survie)

## **HEURES DE PÊCHE :**

- De 8 heures à 13 heures les jours de rempoissonnement.
- De 7 heures 30 au coucher du soleil les autres jours.

#### **REMPOISSONNEMENTS:**

- Il est prévu 8 déversements de truites arc en ciel .
- -Pour les 2 premiers rempoissonnements, les truites seront remises sur les parcours

de

Famechon, Authie et au prés de six quartier. Pour les déversements suivants les truites seront remises sur les parcours du marais, Authie et Famechon.

- Par arrêté préfectoral en vue de protéger les frayères, il est interdit de descendre dans la rivière pour pêcher de l'ouverture jusqu'au dernier dimanche de mai (soit le 25 mai).

## PÊCHE AU LANCER ET AU LEURRE :

Du 14 juillet au 15 août (interdite le 27 juillet jour de rempoissonnement)
La cuillère ou le leurre devront être dépourvu d'ardillon.

## <u>PÊCHE A L'ANGUILLE</u> :

- Pêche de l'anguille autorisée du 9 mars au 14 juillet (uniquement l'anguille jaune).
- Le carnet de captures anguilles est obligatoire et doit répertorier toutes les prises, même celles remises à l'eau, vous devez être en mesure de le présenter lors de contrôle.

## *PÊCHE EN NO KILL* :

- Il est prévu de pêcher en no kill dés l'ouverture uniquement dans le marais. Il sera possible de pratiquer la pêche du lundi au vendredi aux heures légales. Toutes les prises devront êtres remises à l'eau dans les meilleures conditions de survie. L'hameçon devra être dépourvu d'ardillon. La pêche aux vers de terre est interdite lors de la pêche au no kill.

.../...

### **CARTES A LA JOURNEE:**

- 15€ pour les pêcheurs n'ayant pas de cartes de pêche et 9,90€ pour ceux ayant un permis dans une autre AAPPMA.

Les jours de rempoissonnement on pêchera de 8 heures à 13 heures

### **NOMBRE DE PRISE:**

- Quatre prises par jours de pêche.
- Longueur des prises 25 centimètres minimums pour les truites arc en ciel.
- La pêche de la truite fario est en no kill sur tout le parcours de notre AAPPMA, merci de remettre la truite à l'eau avec les meilleures précautions.

Toute prise supplémentaire ou le non-respect des horaires entraînera une exclusion immédiate.

## FÊTE DE LA PÊCHE

- Samedi 31 mai à partir de 9 heures installation des stands, préparation du terrain et des rives.
- Dimanche 1 ier juin 6h30 derniers préparatifs et 9 heures début de l'animation.

Ce jour, les autres parcours étant fermés, les sociétaires pourront pêcher avec une participation financière sur le lieu de la fête.

- Il sera déversé à la même occasion sur le parcours de Famechon 5 kgs de truites à pêcher à partir du 8 juin.

## PARTIE DE PÊCHE :

- Le samedi 5 juillet de 9 heures à 12 heures une partie de pêche sera organisée dans le marais à l'occasion de la fête communale. Elle est gratuite pour les sociétaires, une participation sera demandée aux invités. A l'issue de cette manifestation la remise des lots se fera sur le lieu de pêche, à l'entrée du marais. Le déroulement de la partie de pêche sera précisé sur place.
- Il sera déversé à la même occasion sur le parcours de Famechon 5 kgs de truites à pêcher à partir du 13 juillet.

### **DIVERS**:

- Les déversements sont effectués en principe la veille des dates de rempoissonnement, pour y assister vous pouvez vous renseigner au près du président au 0321485744 -0608957172 ou du vice président au 0613767912.
- Suite aux aménagements dans le marais, pour éviter aux moutons de pénétrer le long des rives, il est demandé de bien refermer les portillons après votre passage.
- Une canne est disponible pour pratiquer la pêche à la mouche, seul le bas de ligne et les mouches ne sont pas fournis.
- Il est impératif de laisser les berges propres après votre passage, vos déchets devront être emportés.

#### FERMETURE:

- Dimanche 14 septembre au coucher du soleil.